



Déclaration liminaire – CDEN du 18 février 2021

Monsieur le Directeur académique,

Le bilan hebdomadaire du ministère de l'Éducation nationale montre une augmentation significative du nombre de classes fermées en une semaine (+70%), alors même que les zones les plus peuplées sont en vacances. Le ministère de l'Éducation nationale modifie le 12 février dans sa "foire aux questions" sur la crise sanitaire, une nouvelle fois *les consignes sanitaires de fermetures des classes en cas de contamination*. Le nouveau protocole assimile désormais le variant anglais au cas général du Covid, reprenant la règle de trois cas confirmés pour fermer une classe. Quant aux variants sud africain et brésilien, ils n'entraîneront plus automatiquement la définition de cas contact pour les personnels. Tout montre que les variants circulent plus rapidement sur le territoire, (en particulier dans les établissements scolaires), et qu'ils sont, de fait, plus dangereux. Cette modification est incompréhensible, elle va à l'encontre de la volonté de contenir la circulation du virus. Par l'application des nouvelles règles, le nombre de fermetures de classes va mécaniquement baisser, confortant ainsi la communication du ministre sur le peu de contaminations en milieu scolaire, au mépris de la santé des personnels, des élèves et des familles.

Pour protéger l'école et ses personnels, il faut casser les chaînes de contaminations et donc réinstaurer des règles de fermeture de classes et d'écoles protectrices. Il faut également distribuer des masques chirurgicaux à tous les personnels et des masques FFP2 aux personnels vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable, fournir gratuitement des masques aux élèves, engager au plus vite la campagne de vaccination au sein de l'éducation nationale et une campagne de tests PCR massifs dans les écoles soumises à criblage pour avoir une vision réelle de la situation épidémique. Il faut permettre la mise en place d'un vrai non brassage et le respect d'une distanciation physique d'au moins deux mètres. Les règles valables dans le monde du travail doivent s'appliquer dans les classes. Les règles valables dans la restauration doivent s'appliquer dans les cantines.

La FSU 67 demande l'application du principe de précaution, en revenant aux règles antérieures, afin de contenir la propagation des variants et éviter l'apparition de nouveaux, dans l'attente des effets positifs de la vaccination. Cette campagne de vaccination doit, comme le ministre s'y était pourtant engagé, donner aux enseignants une priorité absolue, une fois que soignants, personnes en EHPAD, personnes vulnérables et personnes âgées de plus de 75 ans auront eu accès aux vaccins. La vaccination prioritaire des enseignants, quel que soit leur âge, ne peut être entreprise qu'au moyen de vaccins performants qui offrent des garanties réelles contre les variants.

Cette année, une dotation de 58 postes a été octroyée au Bas-Rhin. Pourtant la crise sanitaire a montré que les effectifs des personnels sont insuffisants. C'est plus de 90 000 postes en effet, qu'il faut créer dans le premier degré, les 2 489 moyens d'enseignement supplémentaires prévus pour la rentrée prochaine sont donc très largement insuffisants. La FSU67 exige des moyens pour répondre à la réalité du terrain. Le recrutement de contractuels ne peut répondre aux enjeux du service public d'éducation.

Après avoir retiré les 13 postes ouverts en septembre pour régularisation, il ne restait que 45 postes pour répondre aux demandes ministérielles, le dédoublement des GS en REP+ et en REP, quand cela est possible, ainsi que la volonté de limitation à 24 élèves des classes de CP des classes hors Education Prioritaire et enfin l'amélioration des décharges de directions.

Lors du CTSD, vous n'ouvrez que 20 postes de remplaçants alors que c'est 30 postes qui avaient été supprimés l'an dernier. Le compte n'y est pas !

La FSU67, vous a interpellé lors du CTSD sur le fait que vous ne teniez toujours pas compte des élèves d'ULIS quand vous prononcez une fermeture. L'année scolaire dernière, la FSU a dénoncé à plusieurs reprises cette pratique contraire à l'esprit de l'école inclusive et de la **loi** du 11 février **2005**. En effet, vous appliquez la circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015, en comptabilisant séparément les effectifs d'ULIS des autres élèves de l'école pour les opérations de la carte scolaire. Cependant cette circulaire prévoit également de votre part une attention particulière aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire. Nous avons porté à votre connaissance un certain nombre d'écoles où vous n'avez pas tenu compte de l'inclusion des élèves de ce dispositif. Quand vous fermez une classe en monolingue sans tenir compte des élèves ULIS, en nous disant qu'il est possible d'inclure ces élèves en bilingue, vous niez la réalité du terrain et en plus, vous faites comme si de l'avis des familles de ces enfants n'était pas nécessaire pour les scolariser en bilingue. Quand vous fermez une classe dédoublée en éducation prioritaire sans tenir compte des élèves d'ULIS, vous ajoutez de la difficulté où il y en a déjà, c'est oublier que les élèves d'ULIS sont scolarisés prioritairement en cycle 2 et seront inclus dans les classes dédoublées prioritairement. La FSU67 a écrit à la Rectrice pour le dénoncer. Ce qui est possible dans d'autres départements comme celui de l'Ain, doit l'être dans le nôtre également. La FSU67 vous demande que l'inclusion devienne la priorité de cette carte scolaire.

La FSU67 est déterminée à faire changer les choses et pour cela a saisi le défenseur des droits.

Concernant les classes dédoublées en Education prioritaire, en nous basant sur les seuils d'ouverture (25,2 en élémentaire et 28 en maternelle) et de fermeture (24 en élémentaire et 25 en maternelle), nous pouvons penser que les effectifs des classes dédoublées pouvaient se situer en élémentaire entre 12 et 12,6 et en maternelle entre 12, 5 et 14. Or nous constatons que cela n'est pas le cas puisque nous trouvons, par exemple, dans les documents préparatoires une classe dédoublée à 19, conséquente à une fermeture envisagée à l'école élémentaire Brigitte. Il ne peut pas y avoir 2 poids 2 mesures. La FSU 67 demande que les effectifs des classes dédoublées se situent à la moitié des seuils départementaux qui servent de références pour les ouvertures et fermetures de classes.

En ce qui concerne le bilingue, le Groupe de Travail de CTA sur les LDG mobilité nous a présenté des chiffres très explicites. Le Bas-Rhin compte 694 classes bilingues, ce qui nécessite 347 ETP. Seuls 297,75 ETP d'enseignants sont affectés sur ces postes. Il manque 49,25 ETP enseignants bilingues dans le département ! Cela signifie que plus de 14% des classes du département sont donc prises en charge par des contractuels. Quelle est la marge, le seuil maximum, que se donne la DSDEN du Bas-Rhin pour l'ouverture de classes bilingues, avant de saisir réellement qu'il y a une crise du recrutement? 20%? 25%? 30% Le SNUipp-FSU, conscient de cela, exige depuis plusieurs années, un moratoire sur les ouvertures de classes bilingues et de sites bilingues.

Aucun parent ne souhaite voir son enfant pris en charge par un germanophone brillant mais ignorant tout de la pédagogie ou de la psychologie de l'enfant ! Il faut dire la vérité aux parents en site bilingue certains enseignants en allemand n'ont pas de formation, et les absences ne sont jamais remplacées parce qu'il n'y a pas de personnels remplaçants bilingues.

Lors du CTSD, aucun nouveau site n'a été ouvert, cette année blanche permettra peut-être de combler partiellement ce déficit.

Pour la FSU67, l'urgence impose un autre projet pour l'École et un investissement sur le long terme. Nous exigeons un engagement sur plus de moyens et sur un plan pluriannuel de rattrapage pour faire réussir l'école primaire, largement sous-investie par rapport aux autres pays de l'OCDE, afin que le code de l'éducation soit tout simplement appliqué : "L'éducation est la première priorité nationale".

Pour cela, il faut un service public, qui a les moyens d'assurer la présence d'un-e enseignant-e formé.e chaque jour de l'année devant les élèves, de direction déchargée, d'aide à la direction, de remplaçants enseignants statutaires dédiés aux différents types d'absences (stages de formation continue, congés longs prévisibles, congés courts non prévisibles, autorisations d'absences), des classes plafonnées partout à 25 élèves maximum (avec des adaptations: 20 en Education Prioritaire, en multi-niveaux et en rural; 15 en TPS-PS), des dispositifs et des aides particuliers pour accueillir les enfants arrivant de l'étranger, les enfants en situation de handicap (AESH), de maîtres-ses en plus pour pouvoir varier les situations d'apprentissage en classe, de RASED complets, à échelle humaine et attractifs,... La FSU demande qu'un véritable bilan soit fait et qu'une demande de dotation réaliste soit faite au ministère.

Dans les collèges et les lycées de nombreux collègues étaient en grève le 26 janvier contre la dégradation de leurs conditions de travail, aggravée encore par le contexte sanitaire, le mépris que traduit la soi-disant revalorisation historique mais aussi pour la défense du service public d'éducation que cette préparation de rentrée met un peu plus à mal.

En effet, les DHG dont les collègues ont commencé à prendre connaissance font craindre une rentrée difficile, une de plus...

L'inquiétude pèse d'abord sur l'Education Prioritaire dont une partie des moyens, 153h pour le département, a été mise en réserve suite à la suppression d'une dotation de 18h pour les REP+ et de 9h pour les REP. L'inquiétude des collègues sur la répartition de cette enveloppe est vive : quels seront les établissements concernés, Mme la Rectrice ayant, lors du CTA, évoqué les collèges défavorisés et pas seulement ceux de l'Education Prioritaire, et sur quels critères se fera la répartition ? En attendant, ce sont des projets, des heures de cours en effectifs réduits qui sont mis à mal par le retrait des moyens. Pour la FSU, la contractualisation des moyens et la mise en concurrence des établissements, à l'image de ce qui est expérimenté dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes, sont inacceptables et nous sommes déterminés à les combattre. La FSU réaffirme également son attachement à l'Education Prioritaire, à l'heure où des menaces pèsent sur la labellisation REP et où se multiplient les cités éducatives, dont une nouvelle implantée à Strasbourg pour laquelle nous demandons des précisions (établissements et quartiers concernés).

Et puisque nous parlons de l'Education prioritaire, alors qu'une mobilisation inédite des AED se construit depuis décembre, nous dénonçons une fois encore l'exclusion de ces personnels, et des AESH, de toute indemnité liée à l'exercice en Education Prioritaire.

Autre sujet de mécontentement et d'inquiétude : la baisse de la dotation des dispositifs UPE2A. Alors que les heures de coordination ne couvraient que partiellement le temps consacré par les collègues à leurs missions (organisation de l'inclusion des élèves et donc gestion des emplois du temps, tests de positionnement, orientation, relations avec les familles, les équipes pédagogiques, les assistants sociaux...), le passage de 21h à 19h annonce une réelle détérioration de leurs conditions de travail et du suivi des élèves. Il est en effet illusoire de penser qu'avec moins d'heures ce travail pourra être mené avec le même engagement.

Cette situation est d'ailleurs révélatrice d'une politique qui vise à faire peser sur les agents déjà en place une charge de travail supplémentaire, via notamment l'augmentation de la part des HSA. En effet, celle-ci grimpe à près de 10% des dotations des collèges, y compris dans ceux où le constat de rentrée faisait apparaître une consommation de HSA à hauteur de 3 à 6% de la DHG. Cette hausse n'aura pas seulement des conséquences pour les collègues sommés de travailler plus alors que beaucoup sont déjà épuisés, elle entraînera aussi davantage de compléments de service, au détriment de l'implication des collègues dans la vie de leur établissement. Dans ces conditions, quitter l'Education Nationale est une option à laquelle un nombre croissant de collègues réfléchit.

Surtout que beaucoup ont l'impression de mal faire leur travail, submergés qu'ils sont par des tâches diverses, confrontés à des effectifs de classes très lourds (et ce sera encore le cas l'année prochaine, en particulier sur les niveaux 6^e et 5^e), avec des élèves mis à mal par la rupture de scolarité du printemps dernier et pour lesquels rien n'a été fait : ni allègements de programmes, ni recrutement de personnels supplémentaires pour permettre davantage de cours à effectifs réduits.

Par ailleurs, suite au confinement de mars dernier, puis aux fermetures des installations sportives intérieures en janvier, les collégiens sont pour beaucoup privés d'activités physiques. De nombreuses AS sont à l'arrêt, alors même que la pratique physique est un enjeu de santé public : les jeunes ayant perdu 25% de leur capacité pulmonaire en 40 ans, et les possibilités de relations sociales en présentiel, si importantes pour la santé des jeunes, trouve dans le cadre de l'AS un terrain favorable à leur développement. Le ministre s'affiche pour la promotion de l'activité physique 30 min par jour mais oublie l'EPS et le Sport scolaire. Quels moyens vont être mis en place à la prochaine rentrée pour ne pas sacrifier une voire deux générations concernant le savoir nager ? Des heures supplémentaires de natation vont-elles être proposées aux collégiens non nageurs pour leur permettre d'accéder à ce savoir fondamental et éviter de nombreuses noyades ?

La FSU rappelle les termes du guide du MEN de décembre 2012 et renouvelle sa demande de mise en place d'une commission tripartite EN-Collectivités-FSU sur le dossier des installations sportives. Il est urgent de planifier un programme pluriannuel de rénovations et de constructions d'équipements sportifs, et nous avons une expertise reconnue à partager sur ces questions.

Malmené, le collège a de plus en plus de mal à jouer son rôle dans la démocratisation de l'enseignement et l'élévation du niveau de qualification. La FSU porte un autre projet pour le collège. Un collège dans lequel la réussite de tous les élèves est au cœur des préoccupations, avec une entrée dans les enseignements disciplinaires du second degré pour poursuivre des études au lycée, dont la culture commune doit être ambitieuse et émancipatrice tout en réduisant les inégalités scolaires.